

DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

5 décembre 2023

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE.

**PRESENTS** : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme MANTRAND, M. COURTOT, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT, Mme MERVOYER, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

**REPRESENTES** :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme BIGAY par M. SEGUIER
- M. LANGLOIS par M. CAMARD
- M. SENNEUR par Mme KARM
- Mme RIVIERE par M. CHOLET
- Mme URBAIN par Mme RAULT
- M. GIBERT par Mme JANCEK
- M. FALCHETTO par Mme DEMBRI COHEN

**ABSENTS** : Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme GERET MAGNE, M. ALIOUANE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDERANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**CONSIDERANT** qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

**CONSIDERANT** les départs, mises à la retraite, titularisation, avancements de grade et de modifications de temps de travail, nouveaux postes créés, il convient maintenant de supprimer les anciens postes, afin de mettre à jour notre tableau des effectifs

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer :

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet pour occuper les fonctions de DGS,
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6 h et 9 h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d'occuper les fonctions d'animateur périscolaire,
- 1 Poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent des espaces verts
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du service scolaire périscolaire
- 1 poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 2eme classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires en périodes scolaires pour assurer les fonctions d'ATSEM,

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**N°2023-12-83 : Modification  
du tableau des effectifs de la  
ville de Maule**

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 29 h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d'occuper les fonctions d'animateur périscolaire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial réuni le 28 novembre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission des Finances – Affaires Générales du 30 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, premier adjoint du Maire empêché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

**SUPPRIME :**

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet pour occuper les fonctions de DGS,
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 6 h et 9 h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d'occuper les fonctions d'animateur périscolaire,
- 1 Poste d'adjoint technique territorial à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent des espaces verts
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du service scolaire périscolaire
- 1 poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 2eme classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires en périodes scolaires pour assurer les fonctions d'ATSEM,
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 29 h hebdomadaires en périodes scolaires, afin d'occuper les fonctions d'animateur périscolaire

Jean-Christophe SEGUIER

Secrétaire de séance



Pour le Maire, empêché

Olivier LEPRETRE  
Premier adjoint au Maire

